

**ENERGY CHARTER
SECRETARIAT**

CCDEC 2015

08 SGN

Brussels, 8 July 2015

Related documents: CC 517, Mess. 1228/15

DECISION OF THE ENERGY CHARTER CONFERENCE

Subject: Approval of Burundi's request to become a Signatory to the Concluding Document of The Hague Conference on the European Energy Charter

By CC 517 dated 19 June 2015, delegations were invited to approve the request of the Republic of Burundi to become a Signatory to the Concluding Document of The Hague Conference on the European Energy Charter. As specified by Rule 20 of the Rules of Procedure (CC 53 Corr. 2) concerning the adoption of decisions by correspondence, members of the Energy Charter Conference were informed that any delegation that wished to object to this proposal should notify the Secretariat of its position in writing by 8 July 2015. Having received no objections within the specified time limit, on 8 July 2015:

Acting pursuant to Section VIII of the Final Act of the European Energy Charter Conference, the Energy Charter Conference **approves** the application of the Government of the Republic of Burundi to subscribe to the Concluding Document of The Hague Conference on the European Energy Charter. The Conference, furthermore, **invites** the Government of the Netherlands, as Depositary, to make appropriate arrangements for implementing this decision.

Pending its accession to the Energy Charter Treaty, and pursuant to Rule 7 (c) of the Rules of procedure of the provisional Energy Charter Conference, the Energy Charter Conference **invites** the Republic of Burundi to participate in the work of the Energy Charter Conference and subsidiary bodies as an observer without a right to vote.

Keywords: Request, Signatory, Concluding Document, Hague Conference, European Energy Charter, Burundi

The Conference **encourages** the Government of the Republic of Burundi to proceed with the accession to the Energy Charter Treaty and **invites** the Secretariat to assist the Government of the Republic of Burundi in this respect.

ANNEX

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Bujumbura, le 19/06/2015



MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES MINES

CABINET DU MINISTRE

N/Réf. : 760/CAB/9.12.2015

S.E. Urban RUSNÁK
Secrétaire Général de la Charte de l'Energie
à
Bruxelles

Objet : Signature de la Charte de l'Energie et adhésion au Traité de la Charte de l'Energie

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai le plaisir de vous informer que le Burundi souhaite formellement effectuer la demande auprès de vos pays membres pour signer la Charte de l'Energie de 1991 ainsi que la Charte Internationale de l'Energie 2015. Je suis prêt à me rendre à Bruxelles pour la cérémonie, ou bien à mandater notre Ambassadeur en Belgique pour la signature, dès que la Charte aura été ratifiée par le Gouvernement comme l'exige la Loi Burundaise en la matière. Nous sommes intéressés par votre Projet sur l'Afrique, ainsi que par vos programmes de renforcement des capacités.

L'ensemble de ces éléments me conduit à vous faire part de l'intérêt de voir le Burundi renforcer ainsi son rôle et sa participation au sein de la Charte de l'Energie.

Le Burundi envisage de s'engager en tant que Membre en accédant au Traité de la Charte de l'Energie. Celle-ci impliquerait qu'un Expert au sein de notre Ministère soit accueilli au sein de votre Secrétariat pour une période de 3 à 6 mois pour finaliser les rapports d'adhésion. Cet Expert, mis à la disposition du Secrétariat, a été nommé : Monsieur Aloys NDUGARITSE, en charge de la mise en œuvre de la *Lettre de Politique Énergétique* et la Stratégie *SE4All*, prendra contact avec Monsieur Can OGÜTCÜ de votre Secrétariat pour les étapes suivantes dans ce dossier.

Le Burundi a la volonté politique et juridique de soutenir la coopération régionale dans le domaine de l'énergie. Le Burundi espère bénéficier des revues effectuées pour chaque pays membre sur leur efficacité énergétique et environnement économique pour promouvoir les investissements étrangers afin de mieux faire face aux défis dans le marché de l'énergie actuel.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Secrétaire General, l'expression de ma haute considération.

Copie:

-Ambassade du Burundi à Bruxelles

-Monsieur Paul VOSSEN
Ministre Conseiller/Chef Section Développement Rural,
Infrastructures et Energie au Burundi

LE MINISTRE DE L'ENERGIE
ET DES MINES

Hon. Côme MANIRAKIZA

